

| |
|--|
| TERMES DE REFERENCE POUR LES RECHARGES TELEPHONIQUES EN CREDITS (LOT 1) |
|--|

I. CONTEXTE :

La SNV est une organisation internationale de développement, fondée en 1965 et basée aux Pays Bas. Elle est investie d'une mission claire et profondément ancrée dans les contextes locaux dans les pays où elle intervient. Nous contribuons aux objectifs de développement durable (ODD) grâce à l'efficacité de nos programmes et à notre stratégie d'influence, avec pour axe central la transformation des systèmes agroalimentaires, énergétiques et d'approvisionnement en eau, afin de permettre des conditions de vie plus durables et plus équitables pour toutes et tous.

Présente au Mali depuis 1979, SNV dispose de bureaux à Bamako, Mopti et Ségou, et intervient directement ou à travers ses partenaires dans les autres régions du pays.

Pour plus d'informations, consultez notre site internet : www.snv.org

Dans le respect de sa politique d'achats et de ses procédures internes, et en vue de garantir une mise en concurrence équitable entre les prestataires tout en assurant la qualité du service au meilleur prix, SNV au Mali prévoit de lancer un appel d'offres ouvert pour la sélection d'un prestataire dans le domaine des recharges téléphoniques.

II. JUSTIFICATION & OBJECTIF GENERAL :

Conformément à sa politique d'achats et à ses procédures internes, et dans le but d'assurer une mise en concurrence équitable entre les prestataires pour garantir un service de qualité au meilleur prix, la SNV au Mali lance un appel d'offres ouvert pour la sélection d'un prestataire dans le domaine des recharges téléphoniques en crédits prépayés destinés à son personnel.

Le contrat sera d'une durée initiale de 12 mois, avec possibilité de renouvellement, sous réserve d'une évaluation positive des performances à l'issue de la période contractuelle.

III. DEFINITION DES PRESTATIONS :

Les prestations à fournir dans le cadre des présents Termes de référence sont les suivantes :

- Effectuer la recharge téléphonique en crédits prépayés pour le compte de SNV au Mali, sur la base d'un bon de commande et d'une liste de bénéficiaires préalablement fournie au prestataire.
- Produire un rapport de recharge attestant que les bénéficiaires ont effectivement reçu leurs crédits, conformément à la liste de recharge fournie.
- Soumettre à SNV au Mali la facture de recharge accompagnée du rapport de recharge pour règlement.
- Capable de recharger tous les réseaux téléphoniques opérant sur le territoire malien.

IV. CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

Les prestataires intéressés doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Être légalement enregistrés et fournir les pièces administratives suivantes :
 1. Une copie du Registre de Commerce et crédit mobilier (RCCM)
 2. Numéro d'Identification Fiscale (NIF) valide.
- Fournir un quitus fiscal en cours de validité
- Justifier d'une expérience avérée dans le domaine des recharges téléphoniques, en présentant les documents suivants : Attestation de bonne fin d'exécution, bons de

